



100%

FIBRE OPTIQUE

Le guide des élus locaux
**LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE
EN TARN-ET-GARONNE**



**OCTOGONE
— FIBRE —**
Le réseau Très Haut Débit de Tarn-et-Garonne



Le déploiement de la fibre optique constitue l'un des enjeux majeurs de ce premier quart de siècle pour notre territoire comme en attestent les attentes très fortes de nos populations et de nos entreprises.

Pour y répondre, nous avons engagé avec Octogone Fibre un programme d'aménagement sans précédent qui vise la couverture intégrale du département d'ici la fin 2022.

La réalisation de ce programme a démarré. Son calendrier ambitieux nécessite l'attention de chaque échelon territorial et les efforts de tous pour contribuer à faciliter, fluidifier et accélérer l'arrivée de la fibre optique devant chaque porte. Cela implique de donner la meilleure lecture possible du déroulement du programme, de ses étapes et de ses spécificités.

Ce guide à destination des élus du territoire poursuit cet objectif. Il a été conçu pour permettre à chacun d'entre vous d'appréhender toutes les étapes du programme fibre, de les comprendre, de les anticiper et de les accompagner.

Il vous permettra également d'apporter certaines réponses à des questions récurrentes d'usagers qui s'interrogent parfois dans un contexte d'attente forte.

L'ensemble des équipes d'Octogone Fibre et de Tarn-et-Garonne Numérique sont à pied d'œuvre, à vos côtés, pour réussir le rendez-vous historique de nos territoires avec la fibre optique !

Jean-Philippe Bésiers
Président de
Tarn-et-Garonne Numérique



édito

Sommaire

4 - Cartographie du déploiement

6 - La Fibre, c'est quoi ?
A quoi ça sert ?

8 - Quels aménagements sur le territoire ?

10 - Comment réalisons-nous le déploiement sur votre commune ?

12 - Le rôle des élus et agents du service public

16 - Eligibilité et raccordement

20 - Répondre aux interrogations de vos usagers

22 - Informer vos administrés

Le Guide des élus locaux :
Document édité par la société Octogone Fibre et Tarn-et-Garonne Numérique à destination des élus du département du Tarn-et-Garonne dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire.

Rédactionnel :
Octogone Fibre et Tarn-et-Garonne Numérique

Crédits photos :
Octogone Fibre, Altitude Infrastructure,
Tarn-et-Garonne Numérique, JMMAUME - CD 82

Conception graphique : Octogone Fibre
Exécution : Octogone Fibre
Impression : Imprimerie TechniPrint - Papier couché demi-mat 170g

Reproduction interdite sauf autorisation de Tarn-et-Garonne Numérique. Ne pas jeter sur la voie publique.





Le Tarn-et-Garonne 100% Fibre en 2022

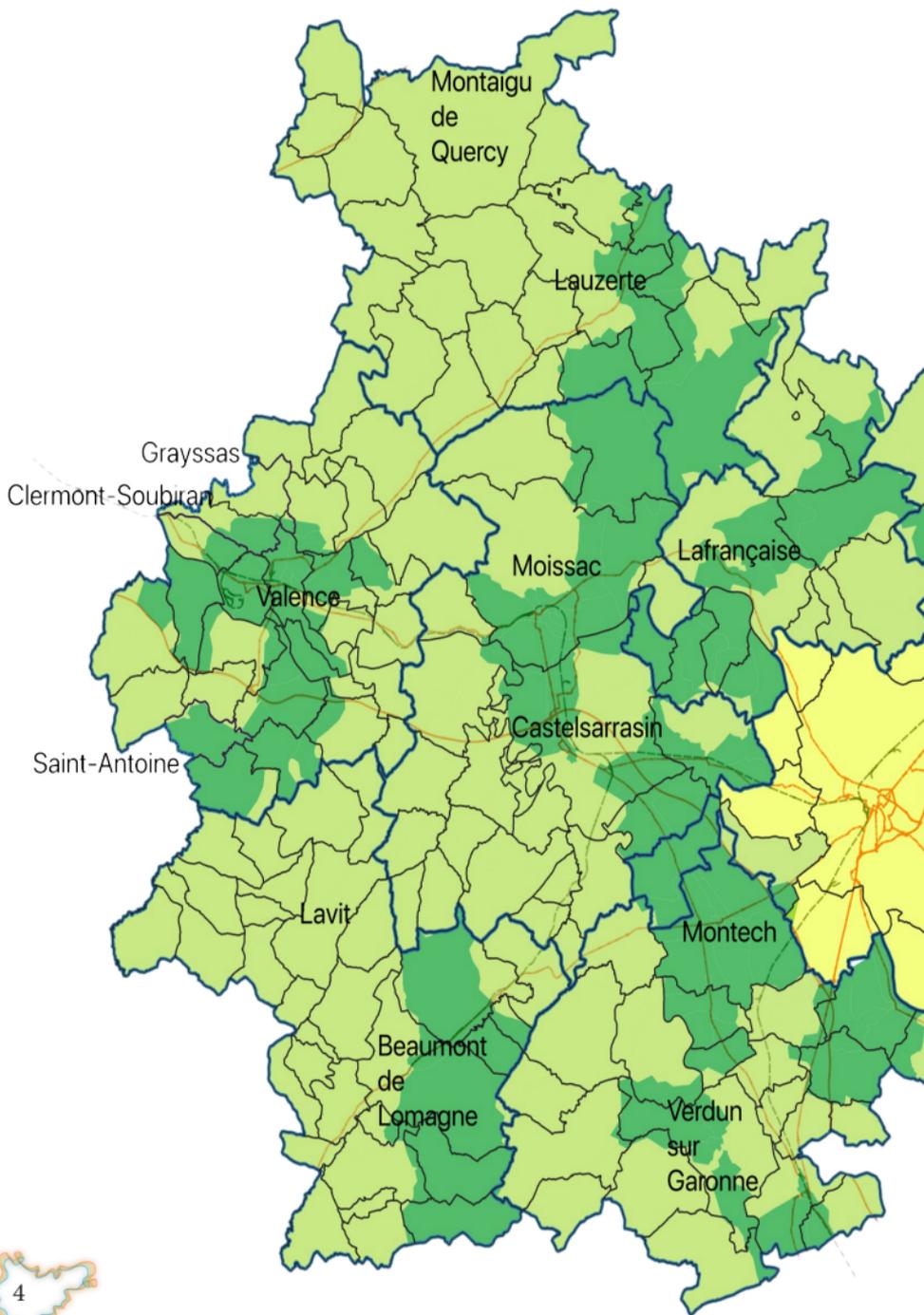
Après avoir bouclé le financement du programme et conçu l'ingénierie d'un **réseau 100% fibre**, le Conseil Départemental impulse auprès des intercommunalités la création de Tarn-et-Garonne Numérique en 2016, pour **réaliser les programmes et en partager la gouvernance avec l'ensemble des collectivités.**

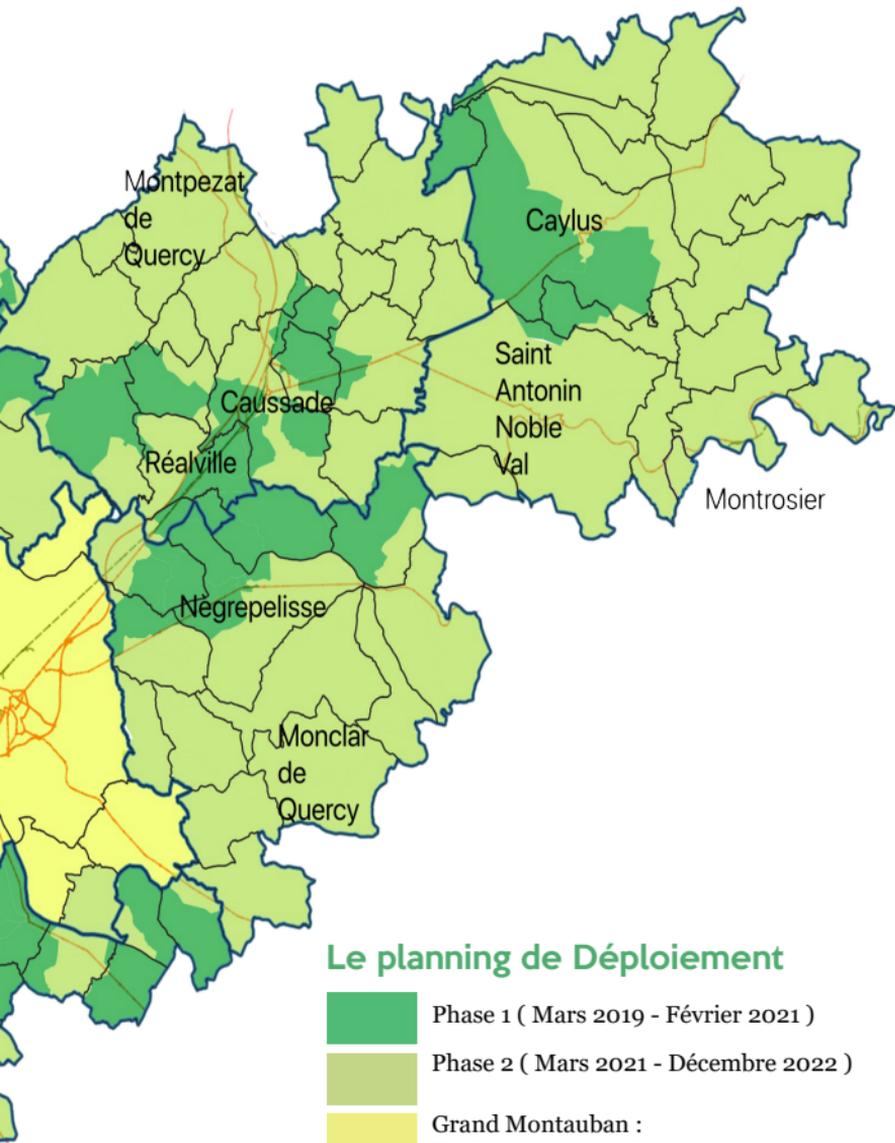
Créé le 1er Février 2016, **le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique regroupe 9 intercommunalités, 3 communes et le Département** pour agir collectivement sur **l'aménagement numérique de leur territoire (191 communes)** et développer les usages numériques en Tarn-et-Garonne.

Parallèlement à la réalisation en 2017 et 2018 d'un important programme de montée en débit de l'ADSL pour assurer une solution transitoire confortable d'accès à internet dans les secteurs les plus pénalisés par les insuffisances de débit, **Tarn-et-Garonne Numérique a lancé dès la fin 2017 une procédure d'appel à candidature pour désigner un partenaire privé pour la réalisation d'un réseau fibre optique public.**

Au terme d'une procédure de plus d'un an, la délégation de service public qui en découle a été attribuée à **Altitude Infrastructure et à sa filiale locale Octogone fibre.**

Garant de la bonne exécution de cette délégation de service public dont il assure le contrôle, **Tarn-et-Garonne Numérique poursuit son action en faveur du numérique local à travers la téléphonie mobile ou encore le développement et la promotion des usages numériques.**





Le planning de Déploiement

- Phase 1 (Mars 2019 - Février 2021)
- Phase 2 (Mars 2021 - Décembre 2022)
- Grand Montauban :
Déploiement privé hors projet

La fibre c'est quoi ? A quoi ça sert ?

La fibre optique est un fil en verre enrobé par une gaine plastique, transmettant des données grâce à la conduction de la lumière. Elle offre un débit d'information nettement supérieur aux câbles de télécommunications traditionnels et permet ainsi de répondre de manière fiable aux nouveaux usages (télévision, visioconférence, transmission de données informatiques lourdes...). Les débits atteints en laboratoire dépassent à ce jour les 800tb/s. Elle permet via un fil en verre, plus fin qu'un cheveu, la transmission et la réception de données avec des débits quasi illimités et symétriques.

Comment est fabriquée la fibre optique ?



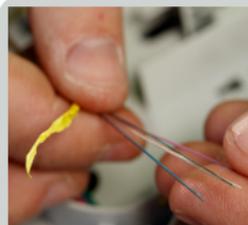
1. La préforme

La fibre optique est créée à partir d'un tube appelé « préforme ». Ce tube est chauffé à 3200° C pour former une « goutte » qui sera étirée sur 20m et devient le fil de fibre optique !



3. La distribution

Une fois enroulés, les câbles de fibre optique vont être déployés sur le territoire jusqu'aux logements des abonnés.



2. Conditionnement

Pour protéger le fil de fibre optique, il est enrobé de résine, puis d'une gaine qui sera polissée et colorisée. Ces tubes de fibre sont ensuite disposés en rouleaux de 50km.



La fibre optique et ses usages en France



Multiconnexions simultanées

7 écrans connectés en moyenne dans chaque foyer français (ordinateur, tablette, smartphone, télévision...)



Télévision HD

2 écrans de télévision en moyenne dans chaque foyer (dans certaines familles 1 écran par membre de la famille)



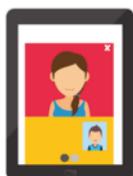
Transfert de documents lourds

Dans les dix prochaines années, le volume total de données échangées sera multiplié par dix. (Source : IDC)



Téléchargements instantanés

6 objets connectés en moyenne par personne en France pour consulter des contenus multimédias (vidéos, musique, jeux...)



Facilité du télétravail

17 % des Français exercent aujourd'hui leur emploi en télétravail. En 2018, l'Etat a assoupli les règles avec pour objectif que 71% des Français (filère administrative) effectuent au moins une journée de travail depuis leur domicile.



Accessibilité à la télé-médecine

A travers son Programme Régional de Santé, l'ARS d'Occitanie prévoit de généraliser l'usage de la télé-médecine d'ici 2022. (Source : ARS Occitanie)



La Fibre, le saviez-vous ?

50% de la fibre optique déployée en Europe est produite en France !
Usine Acome dans la Manche,
Usine Prysmian Pas de Calais,
Usine Silec Cables Seine et Marne

24 secondes, c'est le temps qu'il faut pour envoyer 200 photos avec la fibre optique !
De 4 à 40 minutes avec l'ADSL !

Quels aménagements pou



1 Noeud de Raccordement Optique

Le noeud de raccordement optique est un local technique recevant les équipements d'opérateurs qui permettent de faire le lien entre le réseau national optique et le réseau local qui va vers les abonnés. Il s'agit d'un des 27 points de concentration du réseau où l'accès des abonnés est activé.



2 Sous-Répartiteur Optique

Noeud intermédiaire de la boucle locale en aval duquel chaque usager est desservi par une fibre optique. Le SRO est rattaché à un unique NRO.

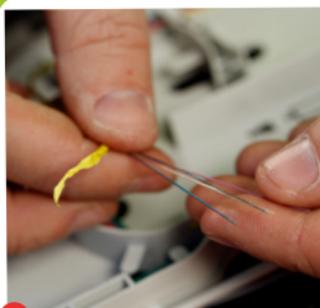


pour la Fibre Optique ?



Point de Branchement Optique

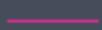
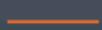
Limite entre le réseau de distribution et le raccordement final de l'abonné.
Le PBO peut être installé sur le domaine public: en façade, en aérien, en souterrain et dans les immeubles de plus de 4 logements.



Raccordement à l'abonné

Les logements des usagers sont raccordés par les Fournisseurs d'Accès Internet qui proposent des offres Fibre. Ces FAI sont les clients d'Octogone Fibre.

Légende

-  Transport
-  Distribution

Réseau FTTH



Comment réalisons-nous le déploiement sur votre commune ?



Gordan, notre Responsable Travaux, vous explique les détails du déploiement de la fibre optique.

La phase de contrôles et recettes nous permet de vérifier que le déploiement de la fibre a été correctement effectué et que nous sommes en mesure de distribuer la fibre à vos usagers par le biais des infrastructures que nous avons installées.

Afin d'être raccordés à la fibre optique, vos administrés doivent souscrire un contrat chez un fournisseur d'accès internet qui raccordera leur logement à la fibre optique.

Vos usagers sont maintenant raccordés à la fibre et peuvent profiter de tous les avantages qu'elle propose : multi-connexions simultanées, téléchargements HD, transfert de fichiers lourds...

Etudes
et Travaux

Recettes
et contrôles

Commerce
du
réseau

Eligibilité
et
Souscription

Raccordement

LE TARN-ET-GARONNE
100%
FIBRE OPTIQUE

Les études et travaux sont réalisés en plusieurs phases par nos sous-traitants. Pendant ces phases d'études et de travaux, de nombreux intervenants vont se présenter dans vos communes. Ils seront munis de gilets orange floqués aux couleurs du Département du Tarn-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne Numérique et d'Octogone Fibre.

Une fois que la Fibre a été déployée et recettée, un délai légal de 3 mois est imposé, afin que tous les fournisseurs d'accès internet puissent proposer à vos administrés leurs offres commerciales.

Une fois les 3 mois écoulés, nous organiserons des réunions publiques dans vos communes afin que les fournisseurs d'accès internet présentent à vos administrés les offres fibres qu'ils proposent.

Un technicien du fournisseur d'accès internet prend rendez-vous avec chaque abonné pour le raccordement à la fibre de son domicile.

Les habitants définiront avec le technicien la position optimale de la prise fibre selon leurs besoins et la configuration de leur domicile. L'esthétique du logement est toujours préservée.

Quelles sont les étapes des travaux ?



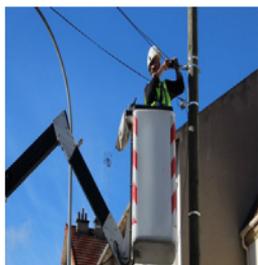
1. Relevé de boîtes aux lettres



2. Etudes emplacement des locaux techniques



3. Aiguillage des infrastructures



4. Etude des supports aériens



5. Etudes verticales (immeubles)



6. Génie civil



7. Tirage de câbles



8. Installation des locaux techniques



9. Mesures Optiques



Dimensionnement de votre réseau FTTH

Votre rôle est essentiel pour faciliter l'arrivée de la fibre optique et son déploiement dans votre commune. C'est en partageant avec nous la liste des bâtiments publics, des futures opérations immobilières ou d'aménagement urbain connues, que vous participez à l'anticipation du déploiement, eu égard notamment à l'évolution démographique et économique de votre territoire. Notre objectif commun est que tous puissent bénéficier d'une connexion 100% fibre.



Comment pouvez-vous nous aider ? En nous fournissant :

- La liste des sites publics
- La liste des projets d'aménagement (création de rond-point, réfection de trottoirs, enfouissements avec le SDE82...)
- La liste des projets futurs à l'horizon 2026
- La liste des réseaux et infrastructures publiques existants et utilisables



Installation des équipements techniques

Une architecture de réseau FTTH est composée de divers équipements techniques tels que les Nœuds de Raccordement Optiques (NRO) ou Sous-Répartiteurs Optiques (SRO). Votre collaboration nous sera précieuse pour déterminer l'emplacement de ces futurs équipements qui nécessitent une emprise au sol entre 20 et 30m2 pour les NRO et 2m2 pour les SRO. L'absence de contraintes urbanistiques et de servitudes d'utilité publique, dans un périmètre proche du NRA d'Orange, ainsi que la proximité du réseau électrique et d'infrastructures souterraines existantes et exploitables, constituent des atouts incontournables pour favoriser leur emplacement.

Comment pouvez-vous nous aider ? En validant :

- Les fiches de préconisation des emplacements transmises par nos négociateurs
- Les déclarations préalables pour les NRO
- Les permissions de voirie pour les SRO



Elus et agents du service public, votre rôle est essentiel au déploiement de la fibre sur votre territoire !

La participation des intercommunalités et des communes est indispensable à la réussite du déploiement de la fibre optique auprès des habitants, des entreprises et des services publics. Nous allons oeuvrer ensemble pour le déploiement de la fibre optique sur votre territoire mais allons également accompagner vos communes pendant 30 ans (durée de la DSP). Il nous est donc indispensable d'instaurer ensemble une relation d'échange et de confiance.

Grâce à votre collaboration, nous pourrons réaliser un minimum de travaux de génie civil afin d'impacter le moins possible la vie de votre commune et de limiter les coûts et les gênes occasionnées sur votre territoire.

Le calendrier de déploiement est ambitieux. Pour aller au bout de cette ambition commune, nous avons besoin de nous écouter, d'être réactifs et complémentaires.



Infrastructures souterraines existantes

L'aiguillage des infrastructures télécoms existantes déterminera le passage des conduites que nous allons emprunter. Nous faisons le choix d'utiliser autant que possible les infrastructures existantes.

En fonction de l'état de ces structures, nous pouvons toutefois être amenés à réparer ou remplacer certains fourreaux.

Comment pouvez-vous nous aider ? En validant :

- Les demandes de permission ou d'autorisation de voirie, via le formulaire CERFA n°14023*01
- Les demandes d'arrêt de police de la circulation, via le formulaire CERFA n°14024*01
- Les demandes d'autorisation et d'arrêt permanent en phase de déploiement



Infrastructures souterraines à créer

Afin de sécuriser la collecte du réseau, nous analysons et étudions les réseaux disponibles existants. En fonction de cette étude, nous pouvons être amenés à effectuer des travaux de génie civil et à créer des tranchées.

Le parcours de ces travaux vous sera présenté avant travaux.

Comment pouvez-vous nous aider ? En validant :

- Les demandes de permission ou d'autorisation de voirie, via le formulaire CERFA n°14023*01
- Les demandes d'arrêt de police de la circulation, via le formulaire CERFA n°14024*01
- Les demandes d'autorisation et d'arrêt permanent en phase de déploiement



Installation dans les immeubles collectifs

Vous pouvez jouer un rôle de facilitateur dans la mise en relation et identification des propriétaires de lotissements de 4 logements ou plus sur la même parcelle.

Une fois le propriétaire identifié, une convention d'installation de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique devra être signée, afin de nous autoriser à raccorder les logements de vos concitoyens jusqu'au point de branchement optique.

Comment pouvez-vous nous aider ? En nous transmettant :

- Les coordonnées et le parc immobilier des syndics de copropriété
- Les coordonnées et le parc immobilier des syndics bénévoles
- Les coordonnées et le parc immobilier des bailleurs sociaux



Installation des câbles en façade

Pour assurer le déploiement de la fibre et desservir tous les foyers, il nous faut obtenir les autorisations d'installation de points d'ancrage sur la façade des immeubles. Ces travaux d'implantation feront l'objet d'un dossier technique précisant les numéros des parcelles avec les photos des façades concernées.

Comment pouvez-vous nous aider ?

- En nous transmettant les coordonnées des propriétaires avec qui nous devons signer une convention
- En participant à une campagne de sensibilisation auprès des propriétaires lors de réunions de quartier, afin que nous obtenions toutes les autorisations nécessaires



Elus et agents du service public, votre rôle est essentiel au déploiement de la fibre sur votre territoire !

Pour toute question relative au déploiement et aux travaux, le service concertation d'Octogone Fibre reste votre interlocuteur privilégié.

Afin de faciliter les échanges avec les équipes de Tarn-et-Garonne Numérique et Octogone Fibre, chaque commune devra désigner un référent fibre optique qui sera en charge des éléments relatifs au déploiement et à la commercialisation du réseau. Il est préférable qu'un référent soit désigné (un élu ou un agent municipal) afin d'assurer la continuité des échanges, même en période électorale.

Pour toute question relative aux travaux, vos interlocuteurs sont :



Delphine Tes
Responsable Concertation
delphine.tes@altitudeinfra.fr
06 36 45 67 70

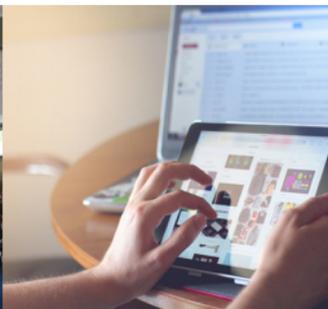


Sébastien ANTIC
Responsable Technique
sebastien.antic@82numerique.fr
05 63 21 68 59

Eligibilité de vos usagers à la Fibre Optique

A l'issue du déploiement, la phase de commercialisation va permettre à celles et ceux qui le souhaitent d'accéder à la fibre optique.

Pour cela, il faudra comparer les offres disponibles, puis contractualiser un abonnement avec l'un des fournisseurs d'accès présent sur le réseau.



Commercialisation

L'ouverture de la **commercialisation du réseau débute par une période de gel réglementaire** de la production de lignes durant 3 mois. Cette étape incompressible, fixée par le régulateur (ARCEP), a pour objectif la **neutralité d'accès des Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI)** au réseau.

Cela signifie qu'**aucun abonnement ne peut être pris durant ces trois mois.**

Dès que la période des trois mois sera achevée, **Octogone Fibre et Tarn-et-Garonne Numérique organiseront un plan de communication et des réunions publiques** afin d'informer vos usagers des offres fibre optique proposées par les FAI.

Signature abonnement

Dès que la période des trois mois sera achevée, **toute personne intéressée pourra tester son éligibilité sur le site internet d'Octogone Fibre**, souscrire à un abonnement, et ainsi faire l'objet d'un raccordement. **Tout nouvel abonnement donnera lieu à un raccordement dans un délai de 8 semaines maximum.**

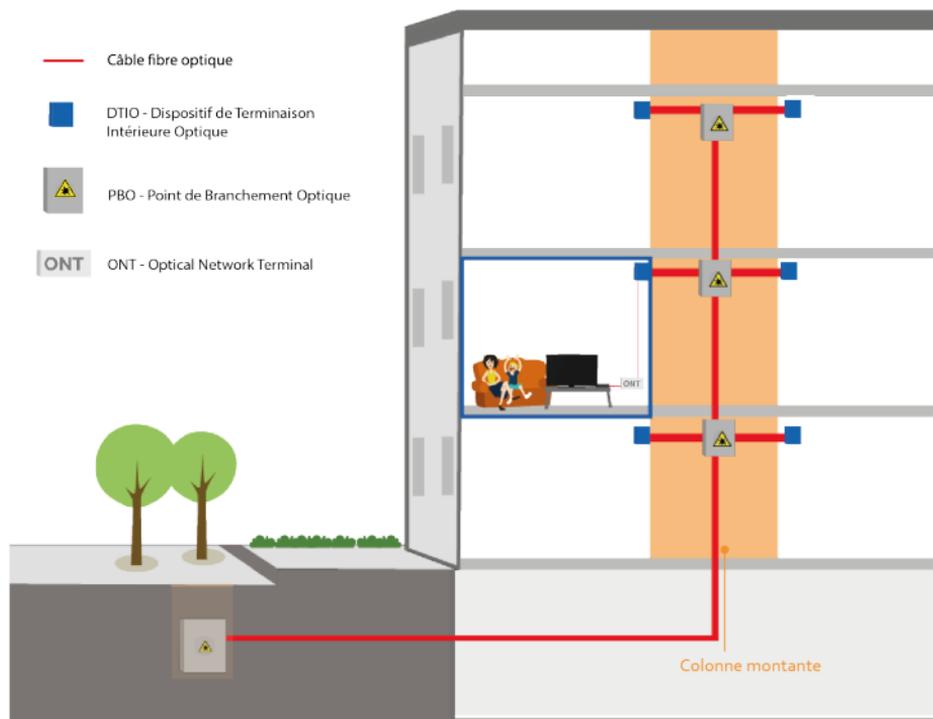
Raccordement

Les particuliers, les PME, les collectivités, les artisans, les commerçants, les professions libérales et autres pourront **souscrire un abonnement auprès du FAI de leur choix, parmi ceux présents sur le réseau FttH.** Après la signature de leur contrat, leur entreprise ou leur domicile sera raccordé depuis un Point de Branchement Optique (PBO) :

- un RDV sera pris pour effectuer le raccordement final,
 - ensuite, la mise en service sera effectuée par le FAI.
- Le FAI est l'interlocuteur unique de l'abonné.**

Dès que le déploiement sera terminé, Octogone Fibre et Tarn-et-Garonne Numérique prendront contact avec vous pour organiser des réunions publiques dans vos communes et informer vos usagers de l'arrivée de la fibre.

Raccordement d'immeubles ou collectifs



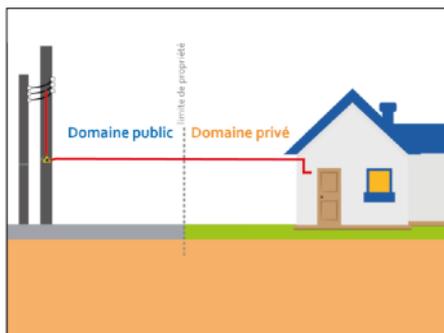
Afin de raccorder l'immeuble, l'acheminement de la fibre optique se fera **via les fourreaux situés sur la voie publique**. Les câbles **seront déployés de préférence dans les parties communes** pour en faciliter l'accès. Ils seront acheminés par une colonne montante à tous les étages grâce à des goulottes ou des gaines techniques. **Des Points de Branchement Optique (PBO)** seront ensuite **installés sur les paliers en fonction de la configuration** de l'immeuble. La fibre optique passera ainsi des PBO jusqu'à l'intérieur des logements.

L'installation de la fibre optique dans les immeubles **se réalise sans frais pour les (co)propriétaire(s)**. **Les coûts sont intégralement à la charge d'Octogone Fibre**. Par la suite, lors de la souscription à un abonnement chez le fournisseur d'accès à internet de votre choix, ce dernier est en droit de faire payer des frais d'accès au service.

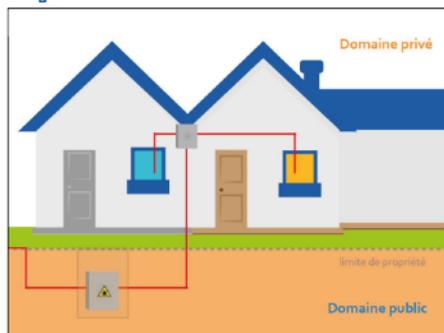
Un guide pour les propriétaires, syndics et collectifs sera disponible en téléchargement sur le site internet d'Octogone Fibre afin d'accompagner le déploiement des immeubles et collectifs.

Raccordement d'une maison individuelle

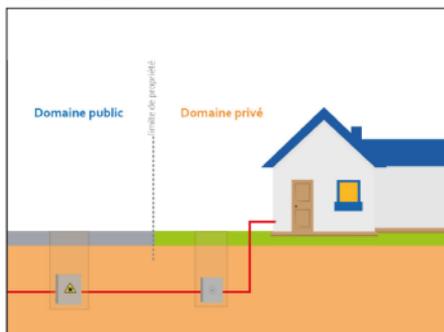
Aérien



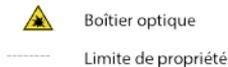
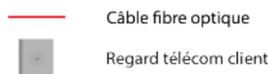
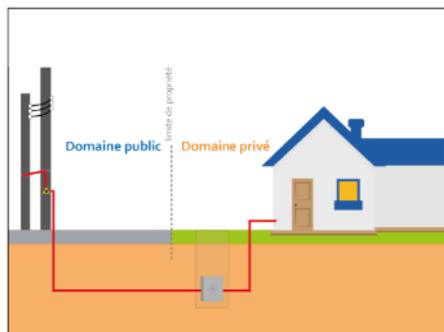
Façade



Souterrain



Aéro-souterrain



Le jour de votre raccordement, des techniciens mandatés par l'opérateur du réseau, procéderont au tirage d'un câble optique. Il sera acheminé depuis le boîtier optique situé sur la voie publique jusqu'à votre domicile (domaine privé). Ce point de branchement peut-être situé en souterrain, en aérien ou en façade.

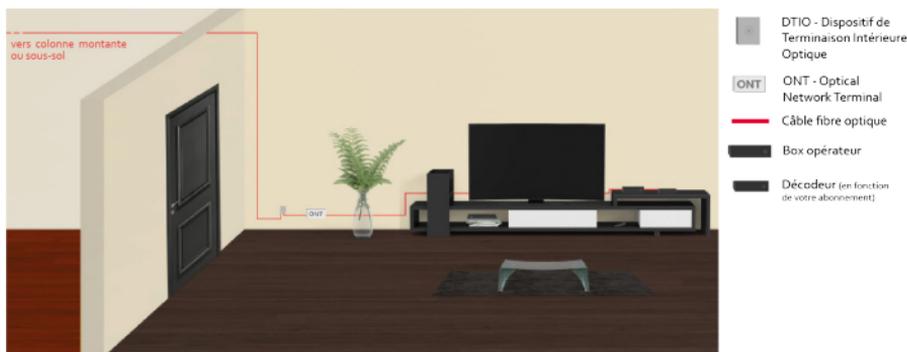
L'acheminement de ce câble jusqu'à votre domicile nécessite que votre terrain soit viabilisé. Ainsi, la présence d'infrastructures d'accueil est nécessaire. Le passage de câble se fera grâce à ces fourreaux. Ces infrastructures doivent être en bon état (pas de fourreau écrasé ou bouché) pour permettre l'acheminement du câble jusqu'au point de pénétration de votre logement.

Dans le cas contraire, il vous sera demandé d'engager les travaux nécessaires au passage de la fibre optique sur votre domaine privé ou de faire appel à une entreprise de terrassement. Les travaux engagés resteront à votre charge jusqu'en limite de domaine privé.

Le raccordement à l'intérieur du logement

Dans les logements non équipés de coffret de communication, le technicien en charge de votre raccordement procédera à l'installation du boîtier optique dans la pièce de vie, à proximité d'une prise électrique. Ce boîtier se compose de deux équipements : un Dispositif de Terminaison Intérieure Optique (DTIO) et un « Optical Network Terminal » (ONT) dont le but est de convertir le signal optique en signal électrique.

Dans les logements neufs ou réhabilités, équipés de coffret de communication, le technicien procédera à l'installation de ces deux mêmes équipements dans le coffret de communication prévu à cet effet.



Afin d'anticiper au mieux le raccordement de son logement à la fibre optique, chaque personne peut «étudier» son terrain : acheminement en souterrain, aérien, façade, présence de réseaux secs et humides, végétation... et informer son FAI.

Octogone Fibre et Tarn-et-Garonne Numérique n'interviennent pas sur les raccordements des logements de vos usagers. En cas de problèmes ou d'échecs de raccordement, ceux-ci devront s'adresser à leur FAI.

Quelques informations à retenir

Si vous souhaitez raccorder votre logement à la fibre optique, il vous faudra prévoir une demi-journée pour la réalisation de l'installation.

A compter de votre date de souscription auprès de votre FAI, il faut compter 8 semaines de délai maximum pour votre raccordement, sous réserve de la disponibilité des fourreaux en domaine public ou autorisation sur support aérien. Pour les habitations dont le raccordement doit être effectué en limite de copropriété, un accord préalable devra être trouvé. Vous devrez ainsi détenir toutes les autorisations pour l'installation de la fibre optique jusqu'à votre logement.

Répondre aux interrogations de vos usagers

• Le raccordement à la fibre optique est-il payant ? Si oui, quel est son coût ?

Vous n'aurez à payer que les éventuels frais d'accès au réseau et de mise en service fixés par les opérateurs. Plus ensuite l'abonnement mensuel. Chaque opérateur établit librement ses offres. Vous pourrez ainsi accéder à Internet en Très Haut Débit grâce à des solutions avec le meilleur rapport qualité-prix en fonction de vos besoins.

Pour les professionnels, des offres adaptées seront proposées par des opérateurs spécifiques.

• Si je m'abonne à la fibre optique, est-ce que je peux garder le numéro de téléphone fixe ?

Oui, il s'agit de la portabilité ! Lors de la souscription de votre abonnement fibre, votre nouvel opérateur vous demandera votre RIO (Relevé d'Identité Opérateur). Pour l'obtenir, il suffira d'appeler le 3179 depuis la ligne fixe concernée. Nous vous recommandons de ne pas résilier vous-même votre ligne ADSL. Votre nouvel opérateur fibre organisera la portabilité et la résiliation de votre contrat ADSL.

• J'ai une adresse e-mail liée à mon opérateur. Puis-je la conserver en allant chez un autre opérateur ?

Les fournisseurs d'accès à internet qui attribuent à leurs clients une adresse mail dans le cadre de leur offre, sont tenus de proposer à ces derniers une offre leur permettant de continuer à avoir accès gratuitement à leurs messages. Votre opérateur a alors obligation de vous laisser un accès à votre messagerie principale durant un délai minimum de 6 mois. Au-delà, rien ne l'empêche de ne pas conserver votre messagerie, ou bien de vous facturer le service. Ce délai de 6 mois vous laissera ainsi le temps de vous organiser et de réaliser une transition en douceur, en prévenant vos contacts et en mettant à jour les adresses e-mails des sites web sur lesquels vous êtes inscrits. Il est conseillé d'utiliser des messageries dites « neutres » afin d'être indépendant de votre opérateur.

• Mon logement est désormais éligible à la fibre optique. Quelles vérifications dois-je effectuer avant de prendre rendez-vous pour mon raccordement ?

Après avoir vérifié que le logement est éligible à la fibre, plusieurs options sont possibles. Tout d'abord, votre logement doit avoir un numéro et nom de voie. *

Si vous êtes locataire, ou copropriétaire, il faut vérifier que votre gestionnaire a bien signé la convention immeuble. Lors de l'installation, le technicien utilisera les gaines, fourreaux et colonnes montantes existantes. Pour que le logement soit raccordé, vous devez effectuer une demande auprès de votre bailleur afin d'obtenir son accord pour le raccordement fibre.

* Pour les logements neufs, non référencés ou certaines adresses en lieu-dit ou au numéro 0', nous recommandons à la commune de prendre contact avec Tarn et Garonne Numérique.

• Vous êtes propriétaire d'une maison individuelle ?

Il est important que vous vérifiez vous-même où se trouvent les accès, fourreaux, aductions cuivre, ou si vous avez besoin d'autorisations spécifiques (passage en façade du voisin...) avant de prendre un rendez-vous. En général, le technicien utilisera le cheminement existant du réseau cuivre. Le raccordement fibre se déroulera soit en aérien, soit en souterrain. Pour que le raccordement en aérien se réalise dans les meilleures conditions, il est nécessaire de libérer l'accès et d'élaguer les arbres et végétaux.

Lors d'un raccordement souterrain, nous vous recommandons de procéder à la vérification de vos fourreaux et regards techniques, en extérieur et en intérieur. Ils doivent être accessibles, en bon état, non écrasés, ni cassés, ni bouchés, afin de pouvoir passer à l'intérieur. En cas de blocage, nous vous conseillons de repérer le point bloquant ; s'il est situé chez vous (domaine privé), il sera alors à votre charge de réparer ou déboucher. Si le blocage est sur le domaine public, le technicien viendra faire un constat avant de lancer une démarche de réparation.

En général, la Prise Terminale Optique (où se branche la Box internet de l'opérateur) est à placer dans la salle de vie... Aucun problème repéré ? Prenez rendez-vous avec votre opérateur, la fibre peut arriver chez vous ! Une installation à domicile dure généralement entre deux et quatre heures.

• Bâtiment isolé : puis-je avoir la fibre optique ?

Le schéma de déploiement a été élaboré en tenant compte de nombreux logements isolés. Pour bénéficier de la fibre, la câble doit pouvoir soit emprunter les cheminements existants, soit le réseau télécom historique (aérien, souterrain ou installation de nouveaux poteaux). Pour les situations spécifiques, nous vous recommandons de nous contacter directement afin d'étudier ensemble votre besoin et la faisabilité du raccordement.



Mes usagers souhaitent vous poser une question ou connaître leur date d'éligibilité :

contact@octogonefibre.fr
contact@82numerique.fr



LA FIBRE POUR LES PROFESSIONNELS

Si vous êtes un professionnel, des offres adaptées seront proposées par des opérateurs spécifiques. Nous vous communiquerons la liste complète des opérateurs que vous pourrez contacter. Pour connaître votre éligibilité et obtenir plus de renseignements sur le raccordement de votre entreprise, contactez-nous.



INFORMER VOS ADMINISTRÉS

Élus, vous jouez un rôle essentiel dans l'information des habitants.

Tout au long du déploiement, les services communication de Tarn-et-Garonne Numérique et d'Octogone Fibre sont à votre disposition pour vous accompagner et vous apporter les éléments nécessaires pour informer vos administrés.

Des supports de communication seront à votre disposition : flyer, articles pour magazines municipaux et intercommunaux, flyers pédagogiques sur la fibre, foire aux questions...

Les usagers peuvent interroger Tarn-et-Garonne Numérique et Octogone Fibre sur le déploiement ou le raccordement de leurs logements à la fibre optique via l'adresse email : contact@octogonefibre.fr

Dès que les travaux seront terminés, le service communication d'Octogone Fibre et Tarn-et-Garonne Numérique prendront contact avec vous pour établir un plan de communication et organiser des réunions publiques.

Je souhaite communiquer sur la fibre optique, mes interlocuteurs sont :



**OCTOGONE
— FIBRE —**
Un réseau. Une fibre. Des services innovants.

Romane TELESFORO
Chargée de communication
romane.telesforo@altitudeinfra.fr
05 32 93 00 66



Julie ELIE
Assistante de Gestion
julie.elie@82numerique.fr
05 67 05 52 00



Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique
100 Bd Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN
0567055200
contact@82numerique.fr

100%
FIBRE OPTIQUE

Aux côtés d'Altitude Infrastructure, le programme 100% Fibre Optique porté par Tarn-et-Garonne Numérique et Octogone Fibre est co-financé par l'Etat, la Région Occitanie, le Département de Tarn-et-Garonne et l'ensemble des collectivités locales membres du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique.



Plan France
Très Haut Débit
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE




TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE



**OCTOGONE
FIBRE**
Le réseau Très Haut Débit de Tarn-et-Garonne